



ATIONS UNIES

ONSEIL

E SECURITE

UN LIBRA



JAN 12 1983

Distr.  
GENERALE

S/15555  
10 janvier 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/  
FRANCAIS

UN/DA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 22 DECEMBRE 1982, ADRESSEE AUX GOUVERNEMENTS DE TOUS  
LES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES OU MEMBRES  
DES INSTITUTIONS SPECIALISEES PAR LE SECRETAIRE GENERAL ET CONTENANT  
UN NOUVEL APPEL EN VUE DU VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES  
POUR LE FINANCEMENT DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU  
MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

Je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir porter d'urgence à l'attention de votre gouvernement ce nouvel appel que j'adresse à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées afin d'obtenir des contributions volontaires supplémentaires pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

L'importance de cette force de maintien de la paix a été soulignée à maintes reprises par le Conseil de sécurité, qui a prorogé d'année en année le stationnement de la Force dans l'île. Par sa résolution 526 (1982) du 14 décembre 1982, le Conseil, ayant pris note de mon rapport du 1er décembre 1982 (S/15502), a décidé de prolonger le stationnement de la Force à Chypre pour une nouvelle période se terminant le 15 juin 1983 et m'a prié de poursuivre ma mission de bons offices.

J'ai indiqué au Conseil dans mon rapport que la présence de la Force à Chypre demeurait toujours nécessaire, tant pour aider à y faire régner le calme que pour créer les conditions les plus favorables à la recherche d'un règlement pacifique. J'ai aussi signalé que les pourparlers intercommunautaires s'étaient poursuivis dans un esprit constructif avec une volonté de coopération. Les interlocuteurs ont achevé la discussion de la quasi-totalité des aspects constitutionnels de la question et vont bientôt commencer à en examiner l'aspect territorial. Ce faisant, ils ont suivi pour ordonner leur discussion le document "d'évaluation" présenté par le Secrétaire général à l'automne dernier. Le maintien de la paix dans l'île, qui est la tâche de la Force des Nations Unies à Chypre est indispensable pour que les pourparlers aient de bonnes chances de progresser.

Je me sens toutefois dans l'obligation d'appeler l'attention sur les difficultés auxquelles je me heurte pour maintenir la Force des Nations Unies à Chypre, du fait que le budget de la Force demeure déficitaire. J'ai signalé dans

mon rapport au Conseil que le dernier paiement au titre des créances des gouvernements fournissant des contingents, créances qui, dans certains cas, ne représentent qu'une fraction des dépenses effectives qu'entraîne pour eux l'entretien de ces contingents, a été effectué en mars 1982 mais ne règle lesdites créances que jusqu'au mois de décembre 1976. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre est financée en partie par les gouvernements qui fournissent des contingents et en partie par les gouvernements qui versent des contributions volontaires. Le montant de ces contributions a toujours été inférieur aux besoins. En outre, le taux d'accumulation du déficit qui résulte de cette situation a augmenté, car les contributions volontaires ont représenté ces dernières années environ 9 millions de dollars par période de six mois, alors que les dépenses passaient de 11 à 15 millions de dollars pour six mois. Le déficit total était d'environ 101 millions de dollars au 15 décembre 1982. De plus, il faut près de 15 millions de dollars pour couvrir la part du coût total de la Force pour la période de six mois se terminant le 15 juin 1983 qui est normalement financée par des contributions volontaires. Cela laisserait des dépenses d'environ 36,3 millions de dollars qui, selon la pratique habituelle, devraient être couvertes par les pays fournissant des contingents, ce montant comprenant certaines dépenses extraordinaires qui sont remboursables et les dépenses ordinaires non remboursables qui sont engagées par ces pays et qu'ils financent eux mêmes (voir l'annexe à la présente lettre).

Je considère qu'il est indispensable de faire tout son possible pour redresser la situation financière grave dans laquelle se trouve la Force. C'est pourquoi je demande d'urgence une fois encore aux gouvernements d'envisager d'augmenter leurs contributions ou de commencer à verser des contributions volontaires s'ils ne l'ont pas encore fait, afin de réapprovisionner le Compte spécial de la Force. Je tiens aussi à exprimer l'espoir que ceux qui contribuent régulièrement au Compte de la Force jugeront possible au moins de maintenir le montant de leurs contributions.

J'adresse le présent appel à votre gouvernement dans l'espoir qu'il y répondra promptement et généreusement en versant une contribution volontaire pour permettre à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre de s'acquitter de son importante fonction.

Le Secrétaire général,

Javier Pérez de Cuéllar

Annexe

SITUATION FINANCIERE DE LA FORCE DES NATIONS UNIES  
 CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

Depuis 1964, 69 pays ont versé ou annoncé des contributions volontaires pour aider à financer l'opération des Nations Unies à Chypre. Les contributions versées au Compte spécial de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre depuis le début de l'opération, ainsi que les contributions annoncées et les montants versés jusqu'à présent pour les périodes allant du 16 décembre 1981 au 15 décembre 1982, sont indiquées dans le tableau ci-joint.

Pour fournir des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, les gouvernements qui fournissent lesdits contingents prélèvent des troupes et d'autres ressources sur leur armée nationale, ce qui entraîne pour eux des dépenses qu'ils estiment actuellement à 36,3 millions de dollars pour chaque période de six mois. Ce montant comprend a) la solde et les indemnités ordinaires des membres des contingents et les dépenses normales de matériel que l'Organisation des Nations Unies n'est pas tenue, en vertu des arrangements actuels, de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents; il s'agit donc là de dépenses relatives à l'entretien de la Force qui sont financées directement par les gouvernements qui fournissent des contingents; et b) certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires que ces gouvernements engagent pour la Force et dont ils auraient le droit, en vertu des arrangements actuels, de demander remboursement à l'Organisation des Nations Unies mais qu'ils ont accepté de prendre à leur charge à titre de contribution supplémentaire à l'opération des Nations Unies à Chypre.

Compte tenu des deux éléments de dépense susmentionnés, le coût effectif de l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période de six mois se terminant le 15 juin 1983 est estimé au total à environ 51 millions de dollars, se répartissant comme suit :

	<u>Dollars</u>
	(En millions de dollars)
1. a) Solde et indemnités ordinaires des membres des contingents et dépenses normales de matériel;	
b) Certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires que les gouvernements fournissant des contingents prennent directement à leur charge .....	36,3
2. Dépenses directement à la charge de l'Organisation des Nations Unies et qu'elle est tenue de couvrir (y compris les dépenses supplémentaires et extraordinaires engagées par les gouvernements fournissant des contingents et dont ils demandent le remboursement), ces dépenses étant financées par des contributions volontaires .....	<u>14,7</u>
Dépenses totales	<u><u>51,0</u></u>

Des contributions volontaires des gouvernements sont nécessaires pour couvrir le second de ces éléments de dépense, comme cela était indiqué dans les prévisions de dépenses que j'ai incluses dans mon rapport au Conseil de sécurité en date du 1er décembre 1982 (S/15502, sect. VI).

Le montant des contributions volontaires reçues de gouvernements n'est pas suffisant pour couvrir ces dépenses. En outre, le taux d'accumulation du déficit qui résulte de cette situation a augmenté, car les contributions volontaires ont représenté en moyenne pendant les cinq dernières années 9 millions de dollars par période de six mois, alors que les dépenses passaient pendant la même période de 11 à 15 millions de dollars pour six mois. Le déficit total, depuis le début de l'opération jusqu'au 15 décembre 1982, s'établit maintenant à 100,6 millions de dollars, contre environ 100 millions de dollars il y a six mois pour les périodes allant jusqu'au 15 juin 1982, comme cela était indiqué dans la lettre du Secrétaire général datée du 29 juin 1982 (S/15275). Aucune contribution n'a été reçue jusqu'à présent pour couvrir la part des dépenses qu'entraînera le maintien de l'opération pendant la période de six mois se terminant le 15 juin 1983 (c'est-à-dire 14,7 millions de dollars) qui doit être financée par des contributions volontaires.

CONTRIBUTIONS ANNONCEES ET VERSEMENTS EFFECTUES AU COMPTE  
 SPECIAL DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN  
 DE LA PAIX A CHYPRE POUR LA PERIODE ALLANT DU 27 MARS 1964  
 AU 15 DECEMBRE 1982 - ETAT AU 15 DECEMBRE 1982

(Equivalents en dollars des Etats-Unis)

Pays	41ème période (16 décembre 1981- 15 juin 1982)	42ème période (16 juin 1982- 15 décembre 1982)	Total des contributions annoncées	Total des versements effectuées
Allemagne, République fédérale d'	511 896	511 897	21 604 252	21 604 252
Australie	50 000	50 000	2 619 889	2 619 276 a/
Autriche	125 000	125 000	3 690 000	3 690 000 a/ b/
Bahamas	-	-	3 000	3 000
Barbade	-	-	1 500	1 500
Belgique	-	-	3 787 913	3 787 913
Botswana	-	-	500	500
Canada	-	-	-	- a/
Chypre	-	-	3 155 567	3 155 567
Côte d'Ivoire	-	-	60 000	60 000
Danemark	-	-	4 337 818	4 337 818 a/ b/
Emirats arabes unis	5 000	5 000	30 000	30 000
Etats-Unis d'Amérique	4 500 000	-	141 721 177 d/	137 221 177
Finlande	-	-	1 050 000	1 050 000 b/
Ghana	-	-	76 897	76 897
Grèce	383 515	-	18 533 515	18 533 515
Guyana	-	-	11 812	11 812
Inde	-	-	60 000	60 000
Iran, République islamique d'	-	-	144 500	94 500
Iraq	-	-	50 000	50 000
Irlande	-	-	50 000	50 000
Islande	5 000	5 000	76 657	76 657
Israël	-	-	26 500	26 500
Italie	-	-	6 981 645	6 947 128
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	50 000	50 000

Pays	41ème période (16 décembre 1981- 15 juin 1982)	42ème période (16 juin 1982- 15 décembre 1982)	Total des contributions annoncées	Total des versements effectués
Jamaïque	500	500	33 033	33 033
Japon	200 000	200 000	4 040 000	3 940 000
Kampuchea démocratique	-	-	600	600 e
Koweït	-	-	115 000	115 000
Liban	-	-	3 194	3 194
Libéria	-	-	13 321	11 821
Luxembourg	3 566	3 566	118 339	118 339
Malaisie	-	-	7 500	7 500
Malawi	-	-	5 590	5 590
Malte	-	-	1 820	1 820
Maroc	-	-	20 000	20 000
Mauritanie	-	-	4 370	4 370
Népal	-	-	800	800
Niger	-	-	2 041	2 041
Nigéria	-	-	10 800	10 800
Norvège	305 000	305 000	7 648 265	7 698 265
Nouvelle-Zélande	-	-	71 137	71 137
Oman	-	-	8 000	8 000
Pakistan	-	-	47 791	47 791
Pays-Bas	-	-	2 518 425	2 518 425
Philippines	-	-	12 100	12 100
Portugal	-	-	4 000	4 000
Qatar	-	-	21 000	21 000
République de Corée	-	-	16 000	16 000
République démocratique populaire lao	-	-	1 500	1 500
République-Unie de Tanzanie	-	-	7 000	7 000
République-Unie du Cameroun	-	-	18 905	18 905
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 563 675	1 461 550	64 793 007 c/	64 793 007
Sénégal	-	-	4 000	-
Sierra Leone	-	-	46 425	46 425

Pays	41ème période (16 décembre 1981- 15 juin 1982)	42ème période (16 juin 1982- 15 décembre 1982)	Total des contributions annoncées	Total des versements effectués
Singapour	-	-	9 000	9 000
Somalie	-	-	1 000	1 000
Suède	200 000	-	7 120 000	7 120 000 a/ b/
Suisse	180 424	180 425	5 863 530	5 863 530
Thaïlande	-	-	3 500	3 500
Togo	-	-	1 020	-
Trinité-et-Tobago	-	-	2 400	2 400
Turquie	-	-	1 839 253	1 839 253
Uruguay	-	-	5 000	5 000
Venezuela	2 500	2 500	23 000	23 000
Viet Nam	-	-	4 000	4 000 g/
Yougoslavie	-	-	40 000	40 000
Zaïre	-	-	30 000	30 000
Zambie	-	-	38 000	28 000
Zimbabwe	1 000	1 000	2 000	2 000
	<u>8 037 076</u>	<u>2 851 438</u>	<u>302 748 808</u>	<u>298 040 158</u>

a/ Les chiffres indicatifs pour la période de six mois quant au montant des dépenses supplémentaires et extraordinaire que les gouvernements fournissant des contingents ont prises à leur charge s'établissent comme suit :  
 Australie, 500 000 dollars; Autriche, 1,9 million de dollars; Canada, 10,7 millions de dollars; Danemark, 650 000 dollars; Royaume-Uni : 19 millions de dollars; Suède, 3,5 millions de dollars.

b/ Le paiement a été effectué ou le sera sous forme d'une déduction opérée sur le montant des dépenses à rembourser au gouvernement.

c/ Contribution maximum annoncée.

d/ Contribution maximum annoncée. La somme qui sera finalement versée dépendra du montant des contributions des autres gouvernements.

e/ Contributions reçues en 1964.

f/ Contributions reçues en 1967.

g/ Contributions reçues en 1964-1966.

-----